

ATSEM, un métier qui n'est pas reconnu, comme il se doit

Un collectif a été créé pour élaborer une charte qui rappelle les droits et obligations des ATSEM



ATSEM, un métier qui n'est pas reconnu, comme il se doit



« ATSEM, (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles), nous sommes des couteaux suisses dans les maternelles », résumait ce lundi 8 novembre en conférence de presse d'une même voix, Corinne Laplace-Zambelli de l'école de Preignan et Nathalie Ferréol de l'école de la Hourre à Auch. Ces deux ATSEM « qui aiment leur métier et qui veulent le défendre » ont décidé courant septembre 2020 de créer un collectif Atsem départemental avec la CGT.

Il s'agit de faire connaître « la complexité de ce métier » dont le statut est celui de la fonction publique territoriale. L'agent Atsem est recruté par la commune ou communauté de communes dont il sera sous l'autorité hiérarchique mais pas seulement. Car en effet en dehors des différents temps hors classe, (accueil du matin, hygiène des enfants, entretien des locaux, surveillances diverses...), l'Atsem sera aussi sous l'autorité de l'Education nationale car étant en binôme avec l'enseignant lors du temps de classe. « Ce problème de la double autorité est souvent très difficile à vivre pour l'Atsem », fait remarquer Eric Guichené, de la coordination syndicale départementale CGT.

Autres points mis en avant par les Atsem, celui du RIFSEEP, régime indemnitaire qui selon les communes est diversement appliqué voire même pas du tout, celui de la perte du pouvoir d'achat d'environ de 260 euros, et enfin la reconnaissance du grade de la catégorie B, cadre intermédiaire, en lieu et place de la catégorie C, exécutant. « Aujourd'hui notre avancement étant bloqué en catégorie C, notre salaire l'est aussi. L'accès à la catégorie B serait une reconnaissance de notre métier et une reconnaissance humaine. Nous travaillons 40 heures par semaine pour 1 350 € par mois », tiennent à préciser Corinne Laplace-Zambelli et Nathalie Ferréol.

En prenant en compte ces divers éléments a été élaboré une charte qui présente les missions de l'Atsem. Cette charte a été adressée au président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gers, Didier Dupront.

Pour en savoir plus le métier d'Atsem, lire le livre de Marie Grosset, "Si vous saviez..."